

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2022-251

***Approuvant la signature d'un contrat d'occupation privative du domaine public avec l'Association Historique de Marcoussis pour un emplacement sur le marché du 04 décembre 2022.***

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la délibération n°2022-042 en date du 31 mai 2022 qui fixe les droits de place pour occupation privative du domaine public ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la gestion de son marché, la Ville de Marcoussis accorde des autorisations d'occupation du domaine public ;

CONSIDÉRANT que le marché du dimanche matin se tient sur la place de la République ;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association Historique de Marcoussis pour occuper un emplacement de 4 mètres linéaires ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Il est conclu un contrat pour l'occupation du domaine public avec l'Association Historique de Marcoussis, pour un emplacement sur le marché en tant que volant le dimanche 04 décembre 2022 au matin sur la place de la République.

### ARTICLE 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
091-219103637-20221129-DEC2022-251-AI  
Date de télétransmission : 30/11/2022  
Date de réception préfecture : 30/11/2022

ARTICLE 3

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

Fait à Marcoussis, le 29 novembre 2022

Le Maire,  
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture  
091-219103637-20221129-DEC2022-251-AI  
Date de télétransmission : 30/11/2022  
Date de réception préfecture : 30/11/2022

